

Espace Communal Les Bois – Information juillet 2017

Printemps 2017 : des décisions en faveur du projet

Lors de la votation du 21 mai dernier, le projet définitif de l'Espace communal a été accepté par 63,5 % des votants. Les médias ont suivi l'évènement de près et ont communiqué le résultat de cette votation. Par la suite, divers obstacles ont été franchis durant le mois de juin, à savoir :

- ☞ Pas d'opposition à la publication du permis dans les délais légaux.
- ☞ Pas de recours contre le vote du 21 mai 2017.
- ☞ Obtention de l'autorisation de début anticipé des travaux le 22 juin 2017.
- ☞ Octroi du permis de construire le 26 juin 2017 par les autorités cantonales.
- ☞ Validation de la planification financière et approbation du crédit de construction par le Service des Communes.

Eté 2017 : le début des travaux

Conformément au programme de réalisation, les travaux ont pu reprendre le 26 juin dernier. Ils ont débuté par le désamiantage et la déconstruction de l'ancienne halle de gymnastique. La démolition complète sera terminée courant juillet.

Dès le mois de juillet, les travaux de maçonnerie seront entrepris pour préparer la mise en place de la structure bois qui est actuellement en préparation.

Contraintes durant la réalisation du chantier

L'élément marquant est évidemment l'absence d'une infrastructure appropriée pour les activités de l'école et des sociétés du village. Pour assurer les leçons de gymnastique de l'école, un accord pour l'utilisation de la salle polyvalente de La Ferrière a été trouvé avec cette commune voisine. Nous la remercions au passage pour sa précieuse collaboration.

Les sociétés et l'école pourront aussi utiliser la salle du Conseil général du bâtiment de la Fondation Gentit.

Le Conseil communal remercie l'école et les sociétés pour leur compréhension.

Sécurité des usagers

Généralités

Le périmètre du chantier est délimité par des barrières. Nous remercions la population de respecter l'interdiction d'accès à ce périmètre. Le Conseil communal décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident qui interviendrait suite au non-respect de cette interdiction.

Accès au chantier (camions)

L'accès principal au chantier se fera par l'itinéraire de la route de contournement – Route de Biaufond – Ruelle de la Baronne. Durant la phase de démolition, les camions sont autorisés à utiliser l'itinéraire Rue des Trois Sapins – La Tâchière – Au village. Durant cette même période, la cour de l'école sera sollicitée régulièrement et ainsi son utilisation limitée pendant les vacances.

Dès la rentrée, la cour d'école ne sera utilisée que ponctuellement et l'école en sera avertie.

Ecoles / chemin des écoliers

Le cheminement reliant la rue du Doubs à l'école restera en place durant le chantier tout en étant légèrement redimensionné (largeur). A l'arrivée de ce cheminement à la Rue du Doubs, les enfants seront encadrés durant toute la durée du chantier.

L'emplacement de l'arrêt des bus scolaires installé provisoirement au carrefour Rue Du Doubs – Ruelle de la Baronne devra certainement être déplacé pour éviter des conflits avec le trafic de chantier. La solution est à l'étude et sera mise en place pour la rentrée en août 2017.



Pour la sécurité de toutes et tous, tout le périmètre du chantier est sécurisé et interdit d'accès. - Merci de respecter ces consignes !

